

Québec (1988) *Une ville sur mesure. Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec.* Québec, Service des communications de la ville de Québec, 260 p.

Suzanne Hénault

Volume 33, numéro 88, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022016ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022016ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hénault, S. (1989). Compte rendu de [Québec (1988) *Une ville sur mesure. Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec.* Québec, Service des communications de la ville de Québec, 260 p.] *Cahiers de géographie du Québec*, 33(88), 131–132. <https://doi.org/10.7202/022016ar>

nettement plus abondante que ne le peuvent bien des archéologues (cf. notamment Benoît, Jean, Laroche, Daniel et Vallières, Marc. *Étude de potentiel archéologique et historique. L'Ancien chantier : un faubourg en pleine évolution (1670-1870)*. Québec, ville de Québec, 1988, 127 p.)

Où devrait aller l'archéologie historique en milieu urbain ? À notre avis, il faudrait dépasser la recherche du tombeau des dirigeants de la colonie, la fouille des latrines des militaires ou des amas de débris des riches de la Haute-Ville, et rejoindre de façon plus systématique et scientifique les ouvriers, les artisans, les industries et les commerces des quartiers populaires, dont les conditions de vie et de travail avant le début du XX^e siècle restent encore peu connues. Des projets américains s'orientent dans cette direction, notamment à Alexandria, Virginie (cf. Collectif. *Approaches to Preserving a City's Past*. Alexandria Urban Archeology Program, 1983, 73 p.). L'histoire et l'archéologie historique peuvent apporter chacune une contribution originale et indispensable à la connaissance approfondie du passé urbain, à condition de reconnaître la valeur de leurs apports spécifiques et d'y travailler ensemble.

Marc VALLIÈRES
Département d'histoire
Université Laval

QUÉBEC (1988) *Une ville sur mesure. Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec*. Québec, Service des communications de la ville de Québec, 260 p.

Le plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec est un document de 260 pages structuré en cinq chapitres présentant dans l'ordre, la problématique, les orientations générales, les politiques de développement, les zones spéciales de développement et les plans de quartiers. Chaque thème développé est appuyé de photos, cartes ou graphiques pour en faciliter la compréhension. Un sommaire à la fin de chaque chapitre permet une consultation rapide du document. Deux cartes-synthèses complètent la présentation du plan. L'une localise les interventions d'aménagement (zones spéciales d'aménagement, zones de concentration d'activités, zones de développement, réseau récréatif, charnières du transport en commun) ; l'autre fait la synthèse de l'affectation du sol (résidentiel, service, industriel, parc, récréatif, agro-forestier).

Les concepteurs du plan le définissent comme un outil de planification des biens et services que la ville se doit de fournir à court, moyen et long termes, un outil de promotion du développement socio-économique et culturel et un outil d'aménagement territorial.

Les grandes orientations d'aménagement. Le plan est élaboré en fonction de deux impératifs. D'abord, conserver la qualité du milieu de vie et renforcer la base économique et fiscale de la ville pour ensuite privilégier quatre missions : mettre en valeur le patrimoine de la ville ; accroître le potentiel démographique, économique et fiscal de celle-ci ; renforcer, restructurer et dynamiser ses pôles structurants, en particulier le centre-ville ; proposer un mode d'organisation spatiale fonctionnel pour chaque quartier.

De plus, deux considérations majeures justifieront, selon les auteurs, la formulation des orientations générales d'aménagement et de développement et des orientations spécifiques pour les quartiers et les zones spéciales d'aménagement. La première concerne la diversité des besoins de ceux qui résident dans la ville ou qui la fréquentent, puisque Québec s'identifie à la fois comme ville-centre, ville patrimoniale et capitale. Ces trois statuts particuliers de la ville ne sont toutefois que très brièvement traités dans la problématique. Les auteurs ont-ils jugé que la démonstration était amplement faite dans le rapport de la Commission d'étude sur la ville de Québec (Commission Lapointe) ? Quant à la seconde, elle traite des objectifs du schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec (CUQ). La ville se dit solidaire des autres municipalités de la CUQ et elle tient à appuyer les efforts de ses partenaires pour le développement et l'aménagement. Le plan fera référence plusieurs fois à la conformité des propositions aux objectifs du schéma de la CUQ.

Les propositions. Des politiques de développement qui sont en fait un ensemble d'orientations pour chaque grand secteur d'intervention de la ville, (soit l'habitation, l'économie et l'emploi, les loisirs, le transport, les services et infrastructures publiques, la sécurité publique, le patrimoine, l'environnement et le design urbain) se traduiront plus particulièrement sous forme de priorités d'intervention pour les territoires que la ville a identifié comme « zones spéciales d'aménagement ». Ces dernières sont : 1) le centre-ville; la ville entend consolider un pôle régional fort et y accentuer le caractère urbain pour le différencier du reste de l'agglomération; 2) la rivière Saint-Charles; la ville veut aménager un parc linéaire à caractère régional aux abords de la Saint-Charles et de la rivière Duberger. Ce parc profiterait, par ses ramifications et liaisons, à la population locale, régionale et touristique; ce projet structurant majeur stimulera également le développement résidentiel de deux zones prioritaires : Lebourgneuf et Kabir-Kouba; 3) Lebourgneuf; dont la ville entend faire une « ville modèle », soit un milieu de vie complet et de qualité à proximité du centre-ville. Le secteur renferme, selon les auteurs, le seul potentiel foncier d'envergure susceptible de combler à long terme les besoins d'expansion de la ville aux chapitres résidentiel, économique et récréatif.

Le plan présente également pour chaque quartier compris dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville, Limoilou et des Rivières, des orientations d'aménagement et de développement et les mêmes principes généraux, à savoir : 1) protection et renforcement de la vocation résidentielle; 2) développement de modes de transport efficaces et intégrés; 3) création d'emplois dans les quartiers; 4) consolidation des centres de quartiers et des artères commerciales. Le plan directeur se traduit finalement comme un plan d'action pour l'administration municipale avec lequel les intervenants publics et privés devront composer.

La mise en œuvre du plan. Pour s'assurer de sa mise en œuvre, la ville « établira des stratégies appropriées aux différents aspects de la question » (p. 160). Difficile de savoir comment et pourquoi! La ville devra bien sûr publiciser le plan auprès des intervenants et à l'endroit desquels des attentes ont été exprimées clairement ou implicitement. Premièrement, aux gouvernements supérieurs, pour leur implication financière dans les projets d'importance régionale. Deuxièmement, à la CTCUQ, à qui la ville demande une meilleure desserte dans les quartiers périphériques et au centre-ville où un système de transport en commun de technologie avancée est non seulement souhaité mais indispensable à la réalisation du plan particulier. Troisièmement, à la CUQ et la CPTAQ, pour rendre compatible l'affectation d'une partie des territoires de Neufchâtel. Quatrièmement, aux citoyens à qui la ville a transmis cet automne un résumé du « plan du quartier ». Ce résumé fait état de la situation actuelle et des orientations d'aménagement et de développement spécifiques au quartier; les priorités d'action, les échéanciers et les coûts de réalisation n'y sont cependant pas traduits, comme pour l'ensemble du plan directeur.

La ville devra également « opérationnaliser » ce plan en révisant ses règlements, notamment le règlement de zonage. On propose aussi l'adoption de critères d'aménagement pour s'assurer d'une bonne intégration des projets au milieu environnant, ainsi que l'élaboration de plans-images pour les trois secteurs de développement prioritaires et des plans d'aménagement des artères commerciales et des centres de quartier qui sont considérés comme des moyens de préciser les objectifs du plan.

Pour rassurer tous les intervenants impliqués dans la réalisation du plan, il est mentionné finalement que le plan directeur pourra être ajusté, de même que les règlements et critères d'aménagement si requis. On nous assure même que des mécanismes de consultation seront mis en place, dans l'éventualité où des amendements majeurs étaient apportés au plan directeur. Bien que la ville a exprimé ses orientations d'aménagement et de développement à l'égard de ses partenaires publics et privés, ses dernières réflexions concernant la mise en œuvre du plan peuvent laisser perplexes.

Le statut juridique de ce document n'oblige pas la ville à rendre ses règlements d'urbanisme conformes à son plan. La ville de Québec a choisi d'exercer ce droit, au désavantage peut-être des municipalités voisines qui devront se soumettre à l'exercice de conformité au schéma d'aménagement de la CUQ.

Suzanne HÉNAULT
Québec